Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

9/2023 **S²LO**



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNICION 10: 081-200034056-20230926-D2023_112-DE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS: MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - SAUNAL (Suppléante) - VALERO - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD.

M. Marc CURETTI a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE.

N° 2023/112

Objet : Enfance - Jeunesse & Sports : Approbation de la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Vielmur sur Agout pour l'ouverture d'un « accueil jeunes »

Considérant que la CAF, dans le cadre de la Prestation de Service Jeunes (PS jeunes) qui finance 50 % du poste d'animateur jeunesse, encourage le développement de nouveaux lieux « ouverts » pour les jeunes,

Considérant que cet « accueil jeunes » sera un lieu d'échange et de partage, de développement de projets citoyens avec les jeunes en présence d'un animateur qualifié les encadrant, Considérant que dans ce lieu, un service de proximité permettra de renseigner les jeunes dans tous les domaines de leur vie et de les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits,

Considérant que la commune de Vielmur a délibéré favorablement en faveur d'une mise à disposition de locaux dans le bâtiment de la Maison des Associations pour mener à bien ces actions,

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention de mise à disposition de locaux municipaux par la commune de Vielmur dédiés à l'ouverture d'un « accueil jeunes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition de locaux de la Commune de Vielmur sur Agout dans le bâtiment de la Maison des Associations pour l'ouverture d'un « accueil jeunes »,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2023.
- -autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

> Le Président, Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance, Eric BOUTES . . .